

Alizé, 2020 plus que jamais à vos côtés

Retrospective sur une année particulière

L'année 2020 aura été une année riche en événements avec deux thèmes majeurs: la **réforme des retraites** et bien évidemment la **crise de la COVID-19**.

Démarré en 2019, le chantier de la **réforme des retraites** a été le gros sujet de début d'année sur lequel s'est battu Alizé. Le syndicat a essayé de vous éclairer le plus objectivement et le plus clairement possible sur les tenants et aboutissants du projet de loi.



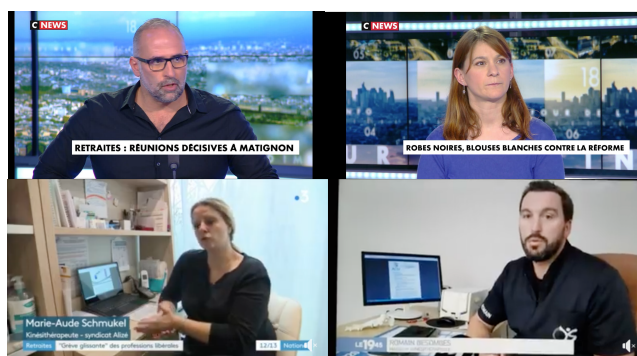
des manifestations Parisiennes des 11 janvier et 3 février au côté des autres professions médicales, paramédicales et des avocats.

Ce bras de fer entre les professions libérales et le gouvernement nous a permis d'avoir une couverture médiatique importante aussi bien au niveau des chaînes d'informations nationales, qu'au niveau de la radio et de la presse écrite.

Si nous avons abordé ce dossier dans une démarche de dialogue constructif (Nous avons rencontré le Haut Commissariat à la Réforme des Retraites à plusieurs reprises) nous sommes rapidement arrivés à la conclusion que le compte n'y était pas et que cette réforme était délétère pour la profession.

Nous avons proposé au SNMKR et à la FFMKR de nous rejoindre au sein du Collectif SOS Retraite mais ils n'ont pas souhaités donner une suite favorable à cette proposition ce que nous regrettons.

Alizé a été présent sur le terrain en exprimant son désaccord total avec ce projet de loi lors



Mais ce sujet a été rapidement occulté par la **crise sanitaire** qui a frappé dès le 16 mars notre pays avec le 1er confinement et la fermeture de nos cabinets.

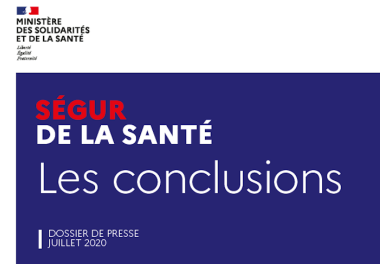


Alizé a encore une fois été présent afin de vous informer tout au long de cette période en vous apportant des documents de synthèse et en vous livrant nos analyses (infographies, communication sur notre site et Facebook). Nous vous avons également proposé un Webinaire avec Maîtres CHOLEY et VIDAL afin de vous donner les éléments pour appréhender au mieux la réouverture des cabinets à la sortie du premier confinement. Le nombre impressionnant de retours que nous avons eu de votre part en a été un témoignage fort !



Cette crise a mis en exergue le niveau indécemment bas des salaires des kinésithérapeutes salariés mais aussi la situation précaire des remplaçants qui se sont retrouvés totalement démunis.

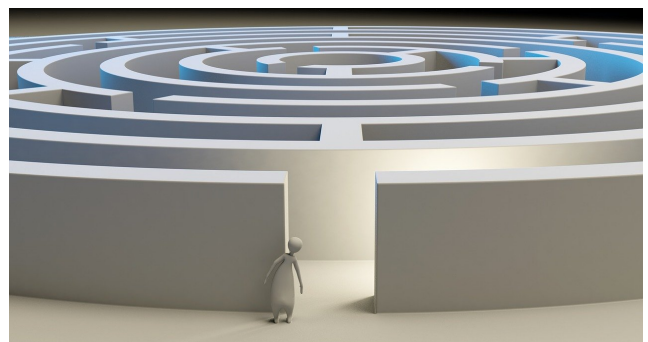
Dans le premier cas le **Ségur de la santé** a répondu avec une augmentation des salaires bien en deçà du montant espéré afin de recoller au niveau de reconnaissance constaté dans les autres pays de l'Union Européenne.



Nous avons aussi décidé d'intégrer le collectif **"Santé en Danger"** créé par A. Chiche dans l'intérêt de la défense des kinésithérapeutes salariés et libéraux.



En ce qui concerne **les remplaçants**, Alizé a demandé la possibilité pour les remplaçants de prendre des postes d'assistants à durée déterminée le temps de la crise, ainsi que la possibilité pour les assistants de bénéficier de l'aide mise en place par l'Assurance Maladie.



Malheureusement ces propositions n'ont pas été retenues.

Une autre conséquence de la COVID-19 est **l'interdiction d'accès des kinés dans de nombreux EHPAD**. Là encore Alizé était présent à vos côtés en alertant les instances sur ce problème et en proposant de vous accompagner auprès de la direction de ces établissements.

ÉPIDÉMIE DE COVID-19
CONDUITE À TENIR CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE EN EHPAD

LES PRÉCONISATIONS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ

- Seules les interventions des professionnels de santé strictement indispensables au regard de l'état de santé des résidents sont maintenues (ex : kinésithérapie respiratoire), sous réserve d'un strict respect des gestes barrières. Les professionnels de santé qui présenteraient des symptômes grippaux ne sont pas admis. Le directeur de l'établissement organise la prise de température frontale systématique de ces professionnels à l'entrée. À partir de 38°C, ces professionnels ne sont pas admis dans l'établissement.

SOURCE : FORUM AUX QUESTIONS - CONSIGNES RELATIVES AUX VISITES ET AUX SORTIES DANS LES EHPAD 13/03/2020 (https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19_faq-consignes-visites-ehpad.pdf)

Le Conseil National de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes préconise une reprise des soins en EHPAD, en concertation avec le médecin coordonnateur.

SOURCE : RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES EN KINÉSITHÉRAPIE 14/04/2020 (<http://www.cndmk.fr/wp-content/uploads/2020/04/presentation-carte-voies-poursuivre-v24.pdf>)

LES RECOMMANDATIONS DE LA HAS

La HAS recommande d'assurer le suivi des patients atteints de maladies chroniques pendant la période de confinement.

SOURCE : ASSURER LA CONTINUITÉ DE LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES ATTEINTES DE MALADIES CHRONIQUES SOMATIQUES PENDANT LA PÉRIODE DE CONFINEMENT EN VILLE - RÉPONSES RAPIDES DANS LE CADRE DU COVID-19 02/04/2020 (https://www.has-sante.fr/jcms/p_3168790/fr/assurer-la-continuite-de-la-prise-en-charge-des-personnes-atteintes-de-maladies-chroniques-somatiques-pendant-la-periode-de-confinement-en-ville-reponses-rapides-dans-le-cadre-du-covid-19)

ALIZÉ

Le Télésoin a aussi fait son apparition avec un décret officialisant sa pratique le 18 avril.

Grand sujet de débat entre les kinésithérapeutes, nous avons alors décidé d'**ouvrir une consultation** à l'ensemble des



kinés afin de recueillir votre opinion vis à vis du Télésoin mais également vos inquiétudes. Nous vous avons livré les résultats de l'enquête réalisée sur le Télésoin avec comme

Les propositions d'Alizé pour une pratique raisonnée du télésoin:

1. La prise en charge en Télésoin doit faire suite à une première séance en présentiel
2. La réalisation d'acte de kinésithérapie en Télésoin doit être réservée aux kinésithérapeutes libéraux et aux kinésithérapeutes salariés par des organismes qui réalisent des soins et qui sont installés sur le territoire Français. Cela permet d'éviter des dérives telles que la réalisation du Télésoin par des entités situées en dehors du territoire ou par des mutuelles.
3. Le Télésoin doit être proposé uniquement pour quelques séances en cours de traitement ou pour permettre de réaliser un contrôle après la fin du traitement (ce qui implique de créer un acte dédié) et représenter une part minoritaire des soins. La relation humaine joue un rôle important dans la prise en charge kinésithérapique, cette proposition a pour vocation de préserver ce lien.
4. Les actes de télésoin présentent un intérêt particulier pour :
 - les patients isolés géographiquement,
 - les patients dont le système immunitaire est incompatible avec la venue au cabinet
 - les patients souffrant de façon temporaire d'une pathologie contagieuse.

Pour ces cas précis les règles doivent être assouplies en ce qui concerne le nombre total de séances pouvant être réalisées en Télésoin.

Cependant, le télésoin ne doit pas être un pis-aller qui permettrait au gouvernement de faire l'économie d'une véritable politique globale de revitalisation des zones sous denses et d'une augmentation conséquente des frais de déplacement à un niveau qui inciterait les kinésithérapeutes à se rendre au domicile de leurs patients.

5. Généralisation par les URPS d'une plateforme de téléconsultation sécurisée et gratuite.
6. Création d'une charte de bonnes pratiques en concertation avec les acteurs de la profession
7. Création d'un acte de télé-coordination permettant d'améliorer la qualité des soins dispensés en valoriser la coordination entre l'hôpital et la médecine de ville. Cet acte permettrait une transmission optimale des informations lorsqu'un patient passe de la ville à l'hôpital ou inversement.
8. La formation initiale des masseurs-kinésithérapeutes sera enrichie par des apports concernant le télésoin

aboutissement des propositions cadrant sa pratique.

C'est cette façon de faire du syndicalisme que nous défendons chez Alizé, une consultation ouverte à tous les kinésithérapeutes pour chaque sujet important.

"De la même façon nous portons l'idée que les décisions qui engagent l'avenir de toute la profession doivent être prise en consultant l'ensemble des kinésithérapeutes et pas seulement les syndiqués."

Dans ce marasme économique et social, l'autorisation récente de la pratique des tests PCR puis antigéniques par les kinésithérapeutes nous semble être un signal positif pour la profession qui se voit intégrée dans le wagon des professions de santé qui participent à la réalisation d'actions de santé publique. Stratégiquement, même si tous les kinésithérapeutes ne vont pas faire ces tests, il est important de montrer que nous sommes prêts à nous mobiliser quand la situation le nécessite.



Le syndicat a aussi continué à travailler sur différents sujets dont l'impact sur l'avenir de notre profession n'est plus à prouver. Vous trouverez sur le site internet des études sur des sujets comme les CPTS, les Dépassements pour Exigence, l'Accès direct...

Enfin, en cette fin d'année, nous vous informons des modifications en cours en ce qui concerne le délai de carence pour les arrêts maladie (CARPIMKO).



Cette année a aussi vu la naissance d'un nouveau canal d'information sur Instagram **@alize.kine** qui se veut visuel et synthétique. Instagram constitue un vecteur de choix pour informer plus largement les kinésithérapeutes.



2021, on continue tous ensemble !

Cette nouvelle année va bien évidemment démarrer avec les mêmes problématiques concernant la COVID-19 mais nous garderons bien évidemment un œil sur la réforme des retraites que d'aucuns, au Gouvernement, souhaiteraient relancer avant la fin du quinquennat.

2021 sera une année importante pour la profession puisqu'elle verra se dérouler les élections URPS.

Ces élections nous permettent de choisir les représentants qui siégeront pendant les 5 prochaines années au sein des URPS des différentes régions. Ces élections qui auront lieu du 30 mars au 7 avril prochains permettront également de déterminer les syndicats qui représenteront officiellement la profession auprès du gouvernement et de

l'Assurance Maladie. Nous comptons sur vous pour voter en masse lors de ces élections !

Une abstention importante serait un mauvais signal à envoyer à nos responsables politiques qui pourraient voir d'un bon œil l'apathie d'une profession qui n'a pas été ménagée depuis de très nombreuses années.

Nous espérons sincèrement que vous appréciez notre travail et que cette nouvelle année voit naître une collaboration intersyndicale dont notre profession ne peut plus faire l'économie afin de se présenter plus fort lors des négociations conventionnelles à venir.

L'ensemble de l'équipe d'Alizé vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et une excellente année 2021.

Confraternellement

L'équipe d'Alizé

